



Madame Manon Massé
Députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques
533, rue Ontario Est, bureau 330
Montréal (Québec) H2L 1N8

Madame la Députée,

Le 15 mars dernier, vous avez déposé à l'Assemblée nationale une pétition signée par 300 pétitionnaires réclamant au gouvernement du Québec d'assumer sa souveraineté face aux compagnies pétrolières, de n'accorder aucune indemnisation aux compagnies dont la licence sera révoquée, de proposer une loi empêchant le dédommagement d'entreprises pétrolières et gazières et de divulguer aux Québécois tout ce qui a été versé aux entreprises pétrolières et gazières. Je vous confirme que la pétition a bien été reçue.

Le projet de loi 21, déposé le 2 février 2022, intitulé Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités prévoit les modalités encadrant la révocation des licences d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures ainsi que la fermeture des puits existants en vertu de ces licences. Les travaux de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se poursuivent et permettront d'aborder en détails les questions soulevées par les pétitionnaires.

Nous avons déjà annoncé notre intention d'amender certaines dispositions, notamment dans le but d'améliorer la transparence des processus de fermeture des puits, de mieux communiquer les informations disponibles avec le milieu, de préciser certaines modalités du programme d'indemnisation afin d'éviter toute ambiguïté et d'accroître les pouvoirs d'inspection afin d'assurer un suivi irréprochable avant, pendant et après les travaux. Les dispositions sur les projets-pilotes feront également l'objet de discussions afin de clarifier les modalités de mise en œuvre. Il me fera plaisir d'échanger avec vous sur toutes ces questions dans le cadre des travaux de la commission.

Veuillez agréer, Madame la Députée, mes salutations distinguées


JONATAN JULIEN